

GUIDE DE PRISE EN MAIN



Le guide de prise en main

L'utilisation au quotidien d'un logiciel de santé se résume à enregistrer le patient et sa mutuelle, retranscrire la prescription du médecin et la scanner, de valider les séances effectuées et les facturer en feuille de soins électroniques (FSE) pour les télétransmettre.

Ce guide de prise en main permet de voir les étapes essentielles à connaître sur Topaze Air pour réaliser ces tâches quotidiennes.

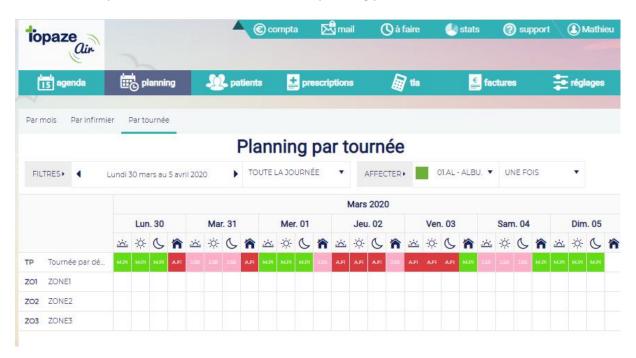
Nous conseillons tout de même de lire les procédures mises à disposition à l'adresse suivante : https://support.topaze-air.fr/

Le planning	3
Le patient et sa mutuelle	
Créer le patient	4
Choisir la complémentaire	4
La prescription et SCOR	6
Les étapes d'une création d'ordonnance	6
Les séances et la facturation	. 12
l a télétransmission	14



Le planning

Tout d'abord afin de permettre une gestion plus facile de la répartition des séances au sein de votre cabinet, nous vous conseillons de saisir votre emploi du temps dans le **PLANNING par tournée à la semaine.** Vous pouvez, bien entendu, effectuer ce planning par mois.

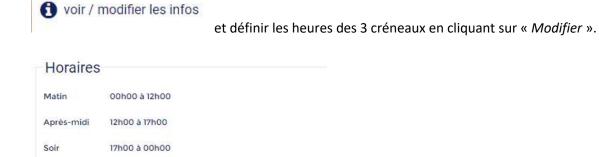


La couleur représente le praticien qui travaille sur le créneau d'une journée (matin, ap-midi, soir, au cabinet)

Si vous ne travaillez pas en fonction d'une tournée, alors il faut utiliser la Tournée par défaut

<u>NB</u>: Si vous n'effectuez aucun planning alors les séances ne seront affectées à aucun praticien pour les traitements des prescriptions enregistrées avec attribution du planning . (Cf. « l'ordonnance et SCOR »)

Pour connaître et modifier l'horaire du créneau matin, après-midi et soir il faut cliquer sur l'information en bas de l'écran.



Modifier



Le patient et sa mutuelle

L'enregistrement d'un patient se fait généralement par la lecture de sa carte vitale, via le lecteur au domicile du patient (*Mode TLA*). Si vous ne savez pas comment faire, nous vous conseillons de prendre un rendez-vous de formation auprès du standard de Topaze Air.



Une fois connecté à la page principale, cliquez sur le menu 📓 🚾 sur votre logiciel Topaze Air!



Cliquez sur la ligne de votre lecteur afin de faire apparaître les fonctionnalités suivantes :



Cliquez sur **Décharger** pour démarrer la récupération des données contenues dans le lecteur qui ont été enregistrées tout au long des déplacements.

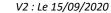
Les patients seront ainsi récupérés et consultable dans le menu le patients de votre logiciel :



Choisir la complémentaire

Si le patient n'a pas de prise en charge à 100% AMO (ALD, invalidité, accident du travail ...) il est nécessaire de saisir la complémentaire dans le cas du tiers payant complet (AMO + AMC).

Après avoir choisi le patient cliquez sur le bouton partie complémentaire (AMC)







Le bouton Modifier permet de sélectionner / rechercher la complémentaire dans une liste.

Pour la partie déplacement kilométrique (IK), une fois l'adresse saisie, l'outil de géolocalisation affichera le nombre de kilomètre à parcourir.

Info: Il existe d'autres fonctions liées au patient (comme la création manuelle ou par la lecture de carte vitale ...) que nous vous laissons découvrir en lisant les tutoriels dans la base de données des connaissances que vous trouverez sur le lien suivant https://support.topaze-air.fr/.



La prescription et SCOR

La création de la prescription peut se faire de 2 méthodes, la première à partir du patient affiché à l'aide du bouton 🍒 Actions 🗸

Ce bouton permet soit de créer une prescription classique, soit une prescription de DSI



<u>Info:</u> En passant le curseur de la souris sur le menu PRESCRIPTIONS vous pourrez soit créer une prescription classique soit de DSI

Les étapes d'une création d'ordonnance

La création se fait sur plusieurs étapes qui se suivent. Mais vous pouvez toutefois atteindre l'étape qui vous intéresse directement.

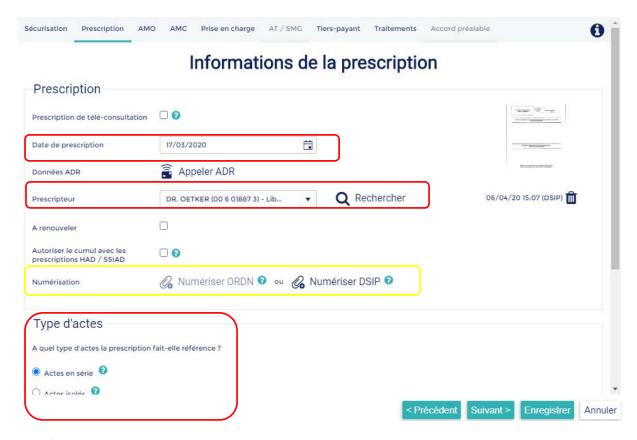
Au début nous vous conseillons de passer sur chaque étape afin de ne rien rater, mais nous allons voir ensemble les étapes essentielles :

 <u>Choix du patient :</u> il faut bien entendu s'assurer d'avoir le bon patient d'affiché avant de voir l'étape suivante. Si vous passez par le menu **PATIENTS**, il sera automatique, par contre il faudra le choisir si vous passez par le menu **PRESCRIPTIONS**.





• <u>La prescription :</u> Le but est de saisir les informations essentielles pour retranscrire l'ordonnance du médecin.

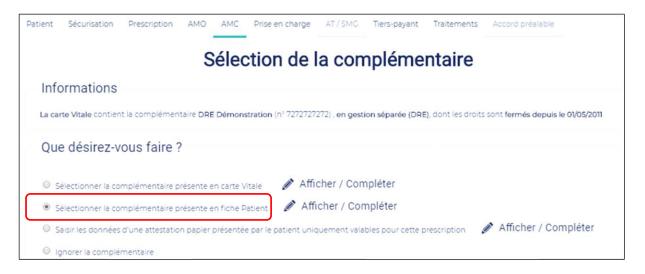


- ✓ La date de prescription
- ✓ Le médecin prescripteur
- ✓ Le type d'actes
- ✓ et la numérisation de la prescription (*Cette action peut être réalisée plus tard*).
 - Les données AMO: Ces données sont automatiques avec l'utilisation de l'ADRi lors de la facturation ou la création de la prescription mais vous pouvez bien entendu choisir la nature de ces données manuellement.

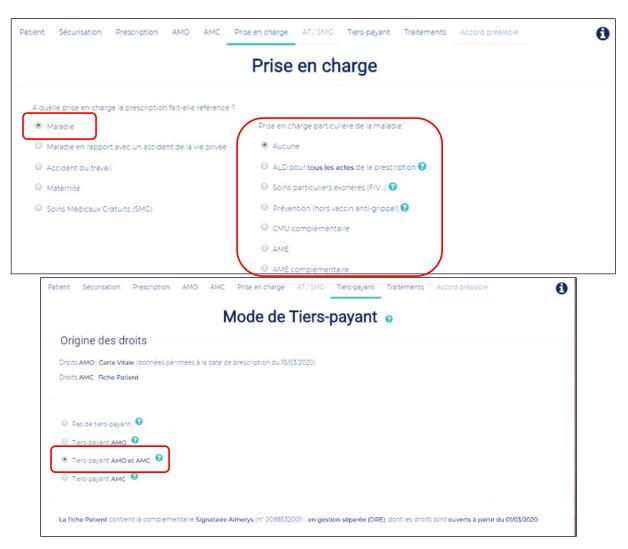




 Les données AMC: Ces données sont à saisir manuellement, nous conseillons d'utiliser les données indiquées dans la fiche patient.



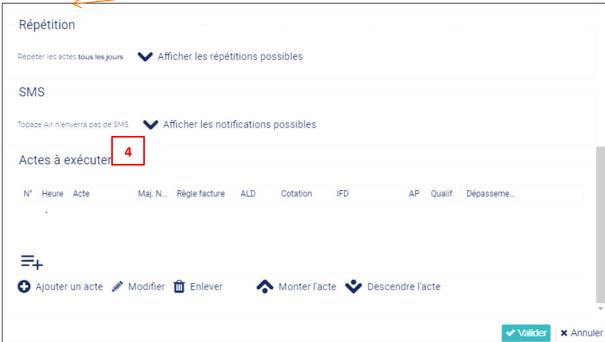
La prise en charge et le tiers payant : Ces données sont à saisir manuellement et seront vérifié lors de la facturation avec l'ADRi ou par les couvertures de la dernière lecture de la carte vitale.





 En dernier le ou les traitements : Comme toutes ordonnance le médecin va prescrire le type, la durée et la fréquence des soins à effectuer.
 Pour vous aider le menu TRAITEMENTS va permettre de réaliser cela.





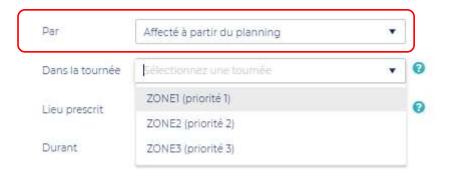
<u>Astuces et conseils :</u> le logo que l'on retrouve à côté de certaines cases dans le logiciel permet d'afficher les conseils ou les détails de l'utilisation de la case.



LEGENDES:

Soins à exécuter : permet de définir le praticien, le lieu et la période de validité des soins.

Pour la partie praticien, si vous placez un nom de titulaire lors de la création, alors tout est attribué par défaut à ce professionnel de santé. Si un planning a été renseigné, il vaut mieux indiquer « affecter à partir du planning »



Info: Si vous avez paramétré des tournées et que vous les avez rentrés dans le planning, il est conseillé de préciser quelle tournée lors de la saisie des soins à exécuter.

Pour la partie lieu, c'est soit au cabinet, soit à domicile (avec ou sans IK).

Pour la partie période, il suffit de saisir une date de début et une date de fin à ne pas dépasser.

Majorations : permet de définir les majorations d'acte à réaliser.

Il existe la majoration dimanches et jours fériés, MAU, MCI et MIE.



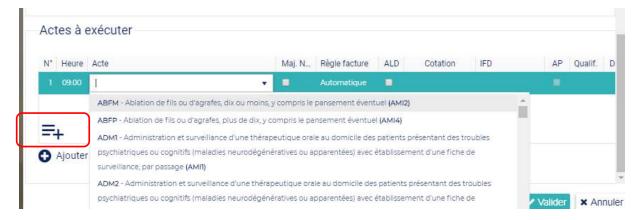
Généralement les choix sont pré-remplit pour vous faciliter la tâche.



3 <u>Répétition : permet de renseigner la fréquence de répétition des actes à réaliser.</u>



4 <u>Les actes : permet de renseigner l'heure et la cotation d'acte à réaliser</u>



Il restera à saisir l'heure et le type d'acte.

Pour l'acte un référentiel sera proposé qui recherchera de manière intelligente la cotation à utiliser. En renseignant un mot clé, le logiciel proposera l'acte approprié.

Info: Il est bien entendu possible de saisir manuellement l'acte de cotation (exemple: AMI2,00)

Si vous avez d'autres actes à la même heure ou une heure différente, il faut continuer de rajouter des cotations sauf si la fréquence n'est pas la même dans ce cas veuillez tout d'abord VALIDER le 1^{er} traitement pour afficher le récapitulatif et le bouton d'ajout de traitement afin de repartir sur une nouvelle saisie.





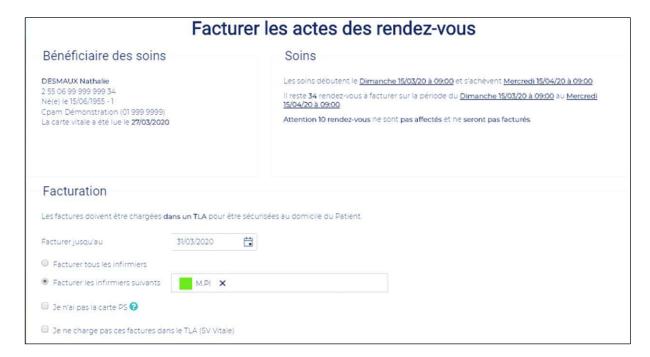
Les séances et la facturation

Pour contrôler l'attribution des séances, vous pouvez afficher les rendez-vous en cliquant sur le bouton CONSULTER se trouvant dans la liste des prescriptions.



Si vos rendez-vous correspondent à votre planning d'une journée effectuée, vous pouvez passer à la facturation à l'aide du bouton

Dans un premier temps, le résumé de ce que vous voulez facturer apparait avec la possibilité d'effectuer un paramétrage de facturation. Par défaut le logiciel propose de facturer toutes les séances attribuées au praticien courant jusqu'à la date du jour.





Si plusieurs prescriptions sont en cours, le logiciel procède à la facturation de tous les soins liés au patient sur cette période en effectuant le calcul des /2 et gratuits. Les actes sont ensuite facturés et ventilés par prescriptions.



Cliquer sur **ENREGISTRER** pour terminer.

La ou les factures sont maintenant préparées, il faut les basculer dans la mémoire du TLA (Bouton Charger) en cliquant sur le menu



Une fois la liste des factures affichées, il ne reste plus qu'à cliquer sur le bouton

Charger les factures

Pour la sécurisation nous vous invitons à parfaire vos connaissances avec le guide d'utilisation du lecteur ou en prenant une formation.

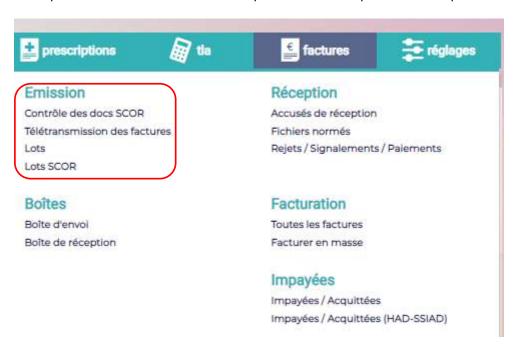
Le logiciel attend le déchargement des factures sécurisées permettant ainsi de placer les factures en attente de télétransmission (Cf. La télétransmission)



La télétransmission

La télétransmission consiste à envoyer les factures à la caisse et à la mutuelle ainsi que les pièces SCOR.

En cliquant sur le menu FACTURES vous pouvez accéder à plusieurs rubriques :



Si vous avez tout scanné, il n'est pas nécessaire de contrôler les docs SCOR, mais vous pouvez toujours par précaution vérifier la liste à l'aide du menu « **Contrôle des docs SCOR** » Cliquez sur « **Télétransmission des factures** » afin de voir la liste et de cliquer sur le bouton pour les envoyer.

Une fois le code porteur saisir le bouton Sécuriser les lots s'affiche afin de transmettre aux caisses et aux mutuelles les factures sélectionnées.

Nous rappelons qu'une aide en ligne est disponible en allant sur le menu **SUPPORT** et en cliquant sur le mot « **base de connaissances** » ou directement sur le lien suivant https://support.topaze-air.fr/.

Pour nous joindre :

Standard: 04 92 914 914 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h pour les

prises de rendez-vous d'installation et de formation.

Hotline: 04 92 914 926 de 9h à 12h et de 13h à 18h00 pour l'assistance technique (sur

rendez-vous pour l'installation)

Formation: **04 92 914 910** après prise de rendez-vous auprès du standard

<u>Email</u>: <u>support@topaze-air.fr</u>